



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2016

Membres du Comité syndical présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Bruno BIGOURDAN, Elisabeth CAILLOZ, Philippe CASILE, Damien COMBET (départ 19h30), Bernard DESCOMBES, Ghislaine DIDIER, Christian FROMONT, Pascal FURNION, Françoise GAUQUELIN, Gérard GRANGE, Jean-Louis GERGAUD (départ 19h30), Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN, Roger VIVERT, Pierre-Jean ZANNETTACCI

21 votants

Validation du compte-rendu du comité syndical du 2 mars 2016.

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Thierry BADEL est élu secrétaire de séance.

2. Compte administratif de l'exercice 2015

Après récapitulation du compte administratif de l'exercice 2015 par chapitre, Daniel MALOSSE sort de la salle. Jean-Louis IMBERT prend la présidence du vote étant le doyen d'âge de l'assemblée.

20 votants

Le Comité Syndical, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le compte administratif de l'exercice 2015.

3. Compte de gestion de l'exercice 2015

Daniel MALOSSE réintègre l'assemblée.

21 votants.

Daniel MALOSSE indique que le compte de gestion du receveur est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2015

Daniel MALOSSE expose les points suivants :

CA 2015 SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2015 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	776 661.80 €	Dépenses	31 613.21 €
Recettes	700 567.55 €	Recettes	49 751.72 €
Résultat de l'année	-76 094.25 €	Résultat de l'année	18 138.51 €
Excédent antérieur 2014	135 015.53 €	Excédent antérieur 2014	76 283.64 €
Résultat cumulé fonctionnement 2015	58 921.28 €	Résultat cumulé d'investissement 2015	94 422.15 €

Excédent cumulé 2015	153 343.43 €
-----------------------------	---------------------

		RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
		Dépenses	10 700.00 €
		Recettes	0.00 €
		Résultat des restes à réaliser 2015	-10 700.00 €
Résultat cumulé fonctionnement 2015	58 921.28 €	Résultat cumulé d'investissement 2015	83 722.15 €

Excédent cumulé 2015	142 643.43 €
-----------------------------	---------------------

Proposition d'affectation du résultat

Résultat cumulé fonctionnement 2015	58 921.28 €	Résultat investissement. Exc 001	94 422.15 €
Affectation à l'investissement.	0.00 €	R 1068	0.00 €
Résultat R002	58 921.28 €		

5. Budget primitif de l'exercice 2016

Après lecture de la proposition de budget primitif de l'exercice 2016, Daniel MALOSSE précise que toutes les actions « Climat-Energie » ne seront pas réalisées si le territoire n'obtient pas les subventions TEPCV.

Damien COMBET annonce qu'il s'abstiendra lors du vote de ce BP 2016 et celui des participations des Communautés de Communes, regrettant de voir les dépenses augmenter dans le but d'avoir plus de subventions.

Daniel MALOSSE rappelle qu'il n'est pas question de dépenser pour lever des subventions mais bien d'avoir des subventions pour réaliser des actions. Ces subventions permettent de mettre en œuvre un projet politique, mise en œuvre qui demande effectivement des moyens humains.

Ghislaine DIDIER dit qu'elle s'abstiendra également car la démarche TEPOS ne doit pas alourdir le BP 2016.

Thierry BADEL explique que malgré les justifications données à l'augmentation de participations des Communautés de Communes, il est difficile de la faire comprendre au sein des conseils de communautés.

Pierre-Jean ZANNETTACCI répond qu'il faut éviter les doublons et les augmentations trop importantes mais que cette hausse de participation est une validation chiffrée des actions

votées par le comité syndical du SOL. Donc pour lui, il n'y a pas de surprise à cette augmentation.

Daniel MALOSSE redit que cette augmentation est due au fait que le Syndicat prend à sa charge depuis plusieurs années des actions jugées plus pertinentes à échelle de l'Ouest Lyonnais : adhésion du territoire à la Marque collective, convention d'animation avec la Chambre d'agriculture, partenariat avec la SAFER. Cette prise en charge par le SOL ne s'est jusqu'à présent jamais traduit par une hausse des participations. De plus, de nombreux partenaires voient leurs autres subventions baissées et se retournent vers le SOL.

Enfin, Daniel MALOSSE précise que certains postes au SOL sont très largement subventionnés.

Thierry BADEL rappelle que des actions « Climat – Energie » ne seront réalisées que si elles sont subventionnées via TEPCV.

Damien COMBET alerte sur le fait que ces subventions sont de l'argent public et qu'il faut faire attention à cette course aux subventions.

Daniel MALOSSE réaffirme que mener une politique c'est souhaiter du développement pour le territoire. Concernant la transition énergétique, le territoire doit se saisir de cette thématique : ceux qui le font maintenant auront un temps d'avance sur les autres, participeront ainsi à l'indépendance énergétique du pays et donc au rééquilibrage de la balance commerciale de la France.

Daniel COMBET partage cet avis mais souhaite que les subventions déjà allouées au territoire (LEADER et CDDRA) soient consommées avant d'aller chercher d'autres aides.

Ghislaine DIDIER redit que, d'après elle, il faut encore travailler sur l'articulation Communautés de Communes / SOL concernant la démarche TEPOS avant toute inscription budgétaire.

Jean-Louis GERGAUD complète en disant qu'il faut dépenser différemment et revoir certaines lignes budgétaires.

Daniel MALOSSE répète que ce n'est pas la subvention qui fait la dépense.

Le Comité Syndical, par 18 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, adopte le budget primitif de l'exercice 2016.

6. Participation des Communautés de Communes

Suite au vote de ce budget, Daniel MALOSSE précise la participation des Communautés de Communes pour 2016 (142 000 € pour chacune d'entre elles) et l'appel de cotisation du 1^{er} trimestre 2017, à savoir 35 500 €.

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

- fixe à 142 000 € la cotisation par Communauté de Communes pour l'année 2016 ;
- fixe l'appel de cotisation du 1^{er} trimestre 2017 à 35 500 € par Communauté de Communes.

7. Développement économique / Avenant n°1 à la convention SOL-SIMOLY-Rhône Développement initiative

- **Approbation de l'avenant**
 - **Autorisation au président de le signer**
-

Départ de Damien COMBET et Jean-Louis GERGAUD (19 votants)

Charles-Henri BERNARD explique que l'association Rhône Développement Initiative (RDI) soutient les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Rhône. Elle accompagne et alloue un soutien financier aux porteurs de projets de très petites entreprises afin de les aider à obtenir un prêt bancaire pour démarrer dans de bonnes conditions. Sur l'antenne SOL-SIMOLY, l'activité augmente depuis plusieurs années. Pour prendre en compte cet accroissement d'activité et l'amélioration de l'accueil et du suivi des créateurs, l'animation de l'antenne passera à 1.5 ETP, contre quasiment 1.2 actuellement (intégrant des coûts de back-office).

Pour 2015, 40 dossiers ont été déposés sur le SOL (12 CCPA, 12 CCVG, 8 CCVG et 8 COPAMO) dont 27 ont été acceptés (10 CCPA, 7 CCVG, 4 CCVL et 6 COPAMO) pour 53 emplois créés (16 CCPA, 12 CCVG, 8 CCVL et 17 COPAMO).

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve l'avenant n°1 à la convention SOL-SIMOLY-Rhône Développement initiative ;
- autorise le président à le signer.

8. Développement économique / Convention SOL-Fédération Cap à l'Ouest

- **Approbation de la convention**
 - **Autorisation au président de la signer**
-

Charles-Henri BERNARD explique que depuis 8 ans, la fédération Cap à l'Ouest a pour objectif de lutter contre l'évasion commerciale et d'affirmer l'identité et les valeurs du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Le partenariat Cap à l'Ouest / SOL se prolonge cette année par la mise en œuvre du projet FISAC Ouest Lyonnais. Il est notamment prévu de mobiliser davantage le réseau des commerçants et des artisans regroupés au sein de cette fédération.

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve la convention SOL-Fédération Cap à l'Ouest ;
- autorise le président à la signer.

9. Agriculture / Convention SOL-Chambre d'agriculture

- **Approbation de la convention**
 - **Autorisation au président de la signer**
-

Gérard GRANGE dit qu'afin de maintenir et de développer l'agriculture sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, le SOL et la Chambre d'agriculture du Rhône conventionnent depuis plusieurs années. Les missions encadrées par cette convention sont :

- Mise en place d'un observatoire agricole ;

- Veille foncière et installation/transmission ;
- Aide à l'émergence et à la mise en œuvre de projets agricoles individuels et collectifs sur les objectifs définis dans le programme d'actions PENAP/PSADER de l'Ouest Lyonnais ;
- Conditions de travail des agriculteurs ;
- Agriculture et environnement ;
- Communication et sensibilisation ;

pour un coût de 25 176 € pour le SOL.

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve la convention SOL-Chambre d'agriculture ;
- autorise le président à la signer.

10.Agriculture / Convention SOL-ADDEAR

- **Approbation de la convention**
- **Autorisation au président de la signer**

Gérard GRANGE expose que le partenariat avec l'ADDEAR dure lui aussi depuis plusieurs années et concerne les installations hors cadre familial et celles qualifiées d'atypiques ou d'innovantes.

Cette convention vient en complément de celle avec la Chambre d'Agriculture.

Les objectifs de ce partenariat avec l'ADDEAR se déclinent autour de 4 axes :

- Repérer, accueillir et accompagner des porteurs de projets agricoles et/ou agricoles
- Favoriser l'interconnaissance, l'échange, la mise en lien sur le territoire entre porteurs de projets, agriculteurs et élus
- Repérer et accompagner de façon anticipée des cédants sur les aspects humains et globaux de la transmission
- Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire et améliorer la communication

Le SOL aurait à verser une subvention de 6 290 € à l'ADDEAR.

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve la convention SOL-ADDEAR ;
- autorise le président à la signer.

11. Agriculture / Convention SOL-Centre régional de la propriété forestière

- **Approbation de la convention**
 - **Autorisation au président de la signer**
-

Gérard GRANGE poursuit avec le partenariat avec le CRPF. Dans le cadre d'une convention d'objectifs passée depuis 2012 entre le territoire de l'Ouest Lyonnais, le CRPF et la Région Rhône-Alpes, un travail d'animation a été engagé sur trois années, avec des résultats plus qu'encourageants notamment la dynamique locale autour du thème de la forêt en cohérence avec les Monts du Lyonnais voisin.

Cette montée en puissance nécessite aujourd'hui la poursuite de l'animation pour répondre aux attentes, à la fois, des sylviculteurs et de la filière émergente.

Les missions du technicien-forestier du CRPF pour le 1^{er} semestre 2016 s'articulera autour des 5 grands objectifs suivants :

- organiser et améliorer la production de bois ;
- favoriser des circuits courts d'approvisionnement des bois (énergie, construction...);
- sensibiliser sur la multifonctionnalité et sa place dans un contexte périurbain ;
- développer des modèles de gestion favorables au stockage du carbone ;
- accompagnement du SOL sur la thématique forêt-bois.

Le coût de ce partenariat sur 6 mois (afin de pouvoir bénéficier d'aides LEADER sur les 6 derniers mois de l'année) est de 3 185 €.

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve la convention SOL-Centre régional de la propriété forestière ;
- autorise le président à la signer.

12. Climat Energie / Convention SOL-HESPUL

- **Approbation de la convention**
 - **Autorisation au président de la signer**
-

Daniel MALOSSE expose que dans le cadre de sa politique de développement durable, le SOL doit s'engager dans une démarche cohérente de prise en compte de l'efficacité énergétique, de la maîtrise des consommations d'énergie et de l'intégration des énergies renouvelables.

Le territoire est d'ailleurs engagé dans un Plan Climat Energie territorial et dans une démarche de Territoire à Energie POSitive.

Le SOL et l'association HESPUL possèdent des objectifs communs qui visent à réduire les consommations d'énergie du territoire et développer des projets exemplaires.

Un partenariat avec HESPUL participe au projet de territoire de l'Ouest Lyonnais. Les actions mises en œuvre dans le cadre d'un conventionnement sont :

- Espace Info Energie Rhône Lyon Métropole
- Défi Familles à énergie positive

- Accompagnement des usagers, professionnels, acteurs locaux du développement, dont l'objectif est d'intégrer la transition énergétique dans les activités et les pratiques

Ces actions ont un coût de 19 000 €.

Le Comité Syndical, par 18 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

- approuve la convention SOL-HESPUL ;
- autorise le président à la signer.

Questions diverses

Philippe CASILE souhaite savoir comment sera faite l'association des élus des Communautés de communes dans la procédure de révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais. Il lui est indiqué que cette association est bien évidemment prévue et qu'un travail en interne dans chaque Communauté de Communes sera organisé afin que les élus communautaires et municipaux puissent échanger.

Thierry BADEL
Secrétaire

Daniel MALOSSE
Président